



## « SYNERGIES POUR UN ENFANT »

ASSOCIATION LOI 1901

Siège social : 14 rue des Pinsons, Lescar, 64230

Contact : Blandine et Jean-Claude HAMON

Tel : 06 64 51 43 35

### Besoin de soutien médical pour Asnath

Cette enfant (photo ci-contre), née en janvier 2010, habite à Port Gentil. Elle est née avec une malformation (spina bifida) au sein d'une famille très démunie.

La mère de l'enfant a fait une demande d'aide au sein de l'antenne de rééducation fonctionnelle de Port Gentil. Une consultation chez un chirurgien orthopédique local a confirmé la nécessité d'un geste chirurgical pour permettre à l'enfant de marcher et devenir autonome (scolarisation et socialisation).



La prise en charge de l'enfant comprend: un double geste chirurgical orthopédique avec un suivi post opératoire, ainsi que la fourniture de paires de chaussures orthopédiques de correction. (À raison de deux paires fournies par année); le suivi s'étalera sur deux ans.

Un contrat d'engagement solidaire avec la famille vient d'être signé avant le début de la prise en charge. Un suivi de proximité à domicile sera réalisé par l'équipe des visiteurs sociaux afin de garantir la bonne rééducation de l'enfant : port effectif des chaussures orthopédiques et accompagnement lors des visites de contrôle chez le chirurgien.

**Coût global évalué: 3000 Euros**

**Un grand MERCI au nom d'Asnath et de sa famille de bien vouloir contribuer à cet acte de solidarité**

### MON SOUTIEN POUR ASNATH

A compléter et à retourner accompagné de votre participation à :

Association « SYNERGIES POUR UN ENFANT »,  
chez Mr et Mme Hamon, 14 rue des Pinsons, 64230 Lescar

- **Oui je souhaite faire un don de : .....Euros**
- **Oui je souhaite adhérer à l'association (cotisation annuelle de 15 Euros)**

Ci-joint mon règlement à l'ordre de « SYNERGIES POUR UN ENFANT »  
d'un montant total de :..... Euros

N'oubliez pas de nous indiquer ci-dessous vos coordonnées :

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

E.mail.....

Vos dons sont déductibles des impôts puisque l'association « synergies pour un enfant » entre dans le cadre fiscal des associations de bienfaisance ou d'intérêt général. Nous vous adresserons un reçu fiscal.